



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-248 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, François TOSI, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE**COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

 Sur proposition du Président de La Cali,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

Bureau du 4 octobre 2021**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL en l'absence de Madame Fonteneau

B-2021-10-053 : Partenariat avec l'association TRANSTECH pour soutenir l'innovation sur le territoire

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière selon les conditions définies ci-dessus ;
- signer la convention de partenariat avec TRANSTECH Aquitaine.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

B-2021-10-054 : Avenants aux règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) communautaires

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire :

- décide d'une comptabilisation des heures réalisées et facturées au quart d'heure dans les EAJE communautaires, avec prise d'effet au 01.01.2021 ;
- adopte les avenants aux règlement de fonctionnement des structures concernées mettant en œuvre cette décision et joins à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2021-10-055 : Convention de mise à disposition partielle pour 3 ans d'un agent communautaire auprès de la commune de Coutras - Année 2021 à 2024

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition d'un agent de la CALI auprès de la commune de Coutras dans les conditions prévues par la convention annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente.

B-2021-10-056 : Renouvellement des conventions de mise à disposition partielle d'agents de la commune de Coutras auprès de la Cali - Année 2021

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide:

- d'approuver les avenants aux conventions de mise à disposition d'office de 4 personnels suite au transfert de compétence entre la CaLi et la ville Coutras avec effet au 1^{er} avril 2021,
- d'approuver les avenants aux conventions de mise à disposition d'office de 8 personnels suite au transfert de compétence entre la CaLi et la ville Coutras avec effet au 1^{er} septembre 2021,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions de mise à disposition afférentes.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

B-2021-10-057 : Soutien à l'association Ecosystème Une Terre pour Tous dans le cadre du dispositif Club Nature "Jardinature"

A l'unanimité (11 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une subvention de 4 000 € au département au titre du dispositif Club Nature,
- attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Ecosystème Une Terre pour Tous pour la mise en place de « Jardinature »,
- signer la convention de partenariat 2021-2022 entre La Cali et Ecosystème une Terre pour Tous encadrant la mise en place du Club Nature « Jardinature » et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision.

Bureau du 25 octobre 2021

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INNOVATION

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

B-2021-10-058 : ZAE Eygreateau : vente de la parcelle ZT 515 à la société LAVOREX

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- céder à la SARL LAVOREX la parcelle ZT 515 ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

B-2021-10-059 : Demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président à :

- déposer une ou plusieurs demandes de subvention auprès de la MSA au titre du dispositif Grandir en Milieu Rural 2021 et de la thématique loisirs /vacances ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ce financement.

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

B-2021-10-060 : Plan local de prévention de la délinquance de La Cali

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le nouveau plan local de prévention de la délinquance 2020-2024

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Laurent de LAUNAY en l'absence de Monsieur Thierry MARTY

B-2021-10-061 : Demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse (OFAJ) au titre du séjour organisé à Stuttgart du 26 au 29 octobre 2021

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président à

- déposer une demande de subvention auprès de l'OFAJ au titre du projet susvisé ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ce financement.

B-2021-10-062 : Convention tri annuelle avec l'association "Accompagner Conduire, Transmettre" (ACT)

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président à :

- signer la convention de partenariat entre la Cali et l'Association « ACT » à compter du 1^{er} novembre 2021 et pour une durée de trois ans ;
- verser à cette association chaque année la cotisation annuelle et signer tout document relatif à cette adhésion.

B-2021-10-063 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association "Osons ici et maintenant" au titre de l'année 2021-2022

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser pour l'année 2021-2022, la création d'un partenariat avec l'association « Osons ici et maintenant » permettant l'accueil de 7 volontaires en service civique au sein de l'Espace Jeunes à Libourne ;
- de verser à l'association « Osons ici et maintenant » une participation financière de 1 000 euros par volontaire recruté, soit une enveloppe globale maximale de 7 000 euros, inscrite au budget 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec l'association « Osons ici et maintenant », la convention de partenariat et ses éventuels avenants ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de ce partenariat.

CULTURE

Rapporteur : Madame Brigitte NABET-GIRARD

B-2021-10-064 : Subvention à la manifestation culturelle Printemps photographique de Pomerol au titre de l'année 2021

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser la subvention présentée dans le tableau ci-dessous,
- signer la convention afférente, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURE	MANIFESTATION	MONTANT
IMAGES ET LUMIERES	Printemps photographique de Pomerol – 10^e éd. 29-30 octobre 2021	1 000 €

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-249 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, François TOSI, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE SMICVAL : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CALI

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Vu les articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire en matière de collecte et traitement des ordures ménagères,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2017-01-033 en date du 31 janvier 2017 relative à l'adhésion au SMICVAL,

Vu les statuts du SMICVAL adoptés lors de son assemblée générale du 11 septembre 2013,

Vu l'article 5.1 des statuts stipulant le nombre de délégués titulaires et délégués suppléants d'après le dernier recensement connu de la population totale des communes desservies au sein d'un EPCI adhérent,

Vu l'article 5.3 stipulant que les délégués suppléants sont désignés en même temps que les délégués titulaires. En cas d'absence d'un titulaire, le remplacement de celui-ci sera assuré par un suppléant et a voix délibérative,

Vu la délibération n°2020-07-061 désignant les représentants de La Cali,

Considérant que La Cali dispose d'une représentativité de 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants,

Considérant le courrier du 30 septembre 2021 par lequel Monsieur Jérôme COSNARD démissionne de ses fonctions de représentant titulaire de La Cali au sein Comité Syndical du SMICVAL

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de désigner un nouveau délégué titulaire :

- Madame Jocelyne LEMOINE déléguée titulaire
- Madame Brigitte NABET-GIRARD déléguée suppléante

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-250 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean-Philippe LE GAL, Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU, Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, François TOSI, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE SEMOCTOM : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CALI

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu les articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire en matière de collecte et traitement des ordures ménagères,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2017-01-031 en date du 31 janvier 2017 relative à l'adhésion au SEMOCTOM,

Vu la délibération n°2020-07-062 désignant les représentants de La Cali au SEMOCTOM,

Vu la délibération n°2021-045 du Conseil municipal de la Commune de Génissac en date du 17 mai 2021,

Considérant que les communes de Génissac, de Moulon, de Saint Germain du Puch, Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nerigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton sont desservies par le SEMOCTOM,

Considérant que par courrier du 29 mai 2020, le SEMOCTOM a demandé qu'en application des nouveaux statuts du SEMOCTOM (arrêté préfectoral du 05 décembre 2019) La Cali désigne 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Considérant la demande en date du 17 septembre 2021 de la Commune de Génissac de modifier sa représentation communale en remplaçant Monsieur Reynald CHEVALLOT par Madame Huguette JUIN,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (59)** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de désigner en remplacement de Monsieur Reynald CHEVALLOT Madame Huguette JUIN en tant que déléguée titulaire au SEMOCTOM conformément à la demande de la Commune de Génissac.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



(Handwritten signature in blue ink)